



CTA du 6 octobre 2021

A l'ordre du jour l'indemnitaire de plusieurs filières (ITRF, médecins, infirmiers, administratifs).

La FSU a rappelé ses demandes premières : l'augmentation du point d'indice et une révision des grilles indiciaires.

C'est la déclinaison du protocole national qui a été proposé par le Recteur de l'académie. Ce protocole n'a pas été signé par la FSU au mois de juillet dernier car la part réservée à l'indemnitaire dans les grades des IATSS ne fait que croître, la différence de prime entre les personnels logés et non logés devient portion congrue chez les personnels administratifs et rien n'est proposé sur les grilles indiciaires.

Régime indemnitaire des personnels de la filière ITRF : réexamen triennal

Il faut tout d'abord se rappeler que la grille indiciaire de 2018 avait été refusée par la FSU mais tout de même appliquée. Du coup les augmentations proposées cette fois (IGR +1,5%, IGE +2,5%, ASI +3%, TECH +3,5% et ATRF +5%) s'appliquent sur des montants que nous avons contestés il y a trois ans. Nous avons aussi souligné les écarts qui subsistent entre les catégories C des différentes filières.

D'autre part sur les 50 personnels concernés à la DSI en réalité seuls 16 sont concernés par cette revalorisation car les autres personnels touchent une Garantie Indemnitaire suite aux montants trop bas décidés par l'administration dans la grille de 2018. Leur augmentation sera rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2021 et normalement sur la paye du mois de novembre.

Si la FSU est favorable pour qu'un travail d'harmonisation des primes soit mené au plus vite au niveau de la région académique, nous restons attachés à ce que la gestion des ressources humaines reste bien une compétence académique.

Votes Pour : Unsa, Snalc. Abs : Cgt. Contre : FSU et FO

Revalorisation du régime indemnitaire des médecins (Bop 230)

Face aux difficultés de recrutement des médecins scolaires, l'indemnité annuelle est portée à 10 800 euros à compter du 1^{er} janvier 2021 avec rappel normalement sur la paye du mois de novembre.

Vote Pour à l'unanimité

Revalorisation du régime indemnitaire des personnels infirmiers

Les personnels infirmiers sont devenus cadre de catégorie A et la FSU s'en félicite. Par contre les indemnités proposées aux infirmiers sont assez éloignées des indemnités d'autres catégories A (6 480 euros pour l'indemnité la plus basse de la catégorie A de la filière administrative et 2 800 euros infirmier logé ou 4 325 euros pour infirmier non logé).

Nous avons souligné également que les infirmiers logés ne devraient pas avoir une indemnité si faible car les personnels infirmiers logés ont des contraintes importantes car ils ne sont logés que s'il y a un internat.

Votes Abs : Unsa, Cgt, Snalc. Contre : FSU, FO

Revalorisation du régime indemnitaire des personnels administratifs

Il s'agit de la mise en musique au niveau local de l'accord national que la FSU a refusé de signer. En effet en plus de n'avoir aucune mesure indiciaire cet accord prévoit un quasi alignement (différentiel de 15% immédiatement) des indemnités entre les personnels logés et non logés. Quand on sait ce que représente

le paiement d'un loyer dans une région comme la nôtre, la FSU trouve cette mesure inéquitable. Les trois quart de l'enveloppe financière est en réalité consommée par l'augmentation des primes en direction des personnels logés, donc les retards accumulés au fil des ans par les personnels de catégorie C ne sont toujours pas compensés. Une augmentation est annoncée sur la nouvelle grille mais en réalité un grand nombre de personnels n'en bénéficieront pas, car ils conserveront leur indemnité grâce à la Garantie Indemnitare Individuelle.

Le seul élément vraiment positif c'est une nouvelle cartographie plus simple pour chaque corps.

Votes Pour : Unsa et Snalc Abs : Cgt Contre : FSU, FO

Participation de l'employeur à la mutuelle

Il est en réalité urgent d'attendre et de ne pas se précipiter pour envoyer l'attestation car le ministère est en discussion avec la Mgen pour un transfert automatique de cette attestation. Cela éviterait un alourdissement de la charge de travail de certains personnels administratifs, pas de précipitation donc.

Postes vacant d'infirmiers et personnels contractuels

Il y a actuellement trois postes vacants (deux dans l'arrière-pays niçois et un sur Nice). Il y a 16 personnels contractuels qui occupent 6 postes vacants et 11 rompus de temps partiel.

Au 1^{er} octobre il y a donc un total de 19 suppléances à assurer.